



INTEGRATION DU HANDICAP DANS LES PROJETS D'AMENAGEMENT DU CADRE DE VIE

FORMATION SOUTENUE PAR LA DAPA

Description générale

Avec la loi du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances pour la participation et pour la citoyenneté des personnes handicapées », la France inscrit un engagement profond dans l'adaptation de l'aménagement du cadre de vie à ces catégories de citoyens. Les professionnels que sont les architectes et les maîtres d'ouvrage sont réputés intégrer dans les projets toutes les dimensions liées à cet engagement.

La maîtrise des dispositifs réglementaires permet la prise en compte de ces obligations dans toute intervention liée tant au bâtiment neuf ou réhabilité, qu'à l'aménagement des espaces publics.

Il s'agit bien de ne pas considérer ces réglementations comme de nouvelles contraintes, mais plutôt comme un enjeu social dont l'architecte doit être l'un des meilleurs artisans.

Objectif

Mesurer l'enjeu social de l'intégration de la personne handicapée dans la vie publique, connaître les spécificités des différents types de handicap.

Maîtriser les dispositifs législatifs et normatifs.

Développer une méthodologie d'analyse des programmes et de conception des projets.

Savoir conduire le dialogue avec les maîtres d'ouvrage, l'ingénierie, les entreprises mais aussi les utilisateurs et les usagers, pour consolider la démarche de prise en compte des handicaps dans les projets.

Débouchés

Développement d'expertise au sein de l'entreprise d'architecture :

- poste expert associé aux différents projets
- animation de recherche et développement d'un pôle spécialisé

Création d'entreprise spécialisée agissant en partenariat avec d'autres entreprises d'architecture.

Postes d'architectes spécialisés dans les structures de maîtrise d'ouvrage.

Déroulement du stage

18 heures sur 3 journées consécutives.

Dix-huit heures réparties sur 3 jours.

8,9, 10 octobre 2009

800 euros par personne. (-10% pour les DESA)

Le prix comprend les frais pédagogiques et les pauses.
Il ne comprend pas la restauration de midi.

Lieu :

Les formations ont lieu à l'Ecole Spéciale d'Architecture, 254 boulevard Raspail - 75014 Paris

Horaires :

De 9h15 à 17h15

Cible du stage

Dirigeants et collaborateurs des entreprises d'architecture, de la maîtrise d'œuvre et de la maîtrise d'ouvrage.

Pré-requis : maîtrise du processus de production des projets architecturaux et d'aménagement.

Intervenants pressentis

APAJH Association pour adultes et jeunes handicapés

Nadia SAHMI (HANDIGO) consultante accessibilité pour tous

Architectes : M. GARCIN (architecte, spécialiste des réglementations techniques)

Architectes : études de cas à déterminer.

Contenu de la formation

1er jour	Matinée	Présentation de la formation Handicap et société <ul style="list-style-type: none">- Données chiffrées- Natures et degrés de handicaps
	Après-midi	Dispositif législatif et normatif <ul style="list-style-type: none">- Loi du 11 février 2005- Décret du 17 mai 2006- Arrêtés du 1^{er} août 2006
2ème jour	Matinée	Analyse du bâtiment : <ul style="list-style-type: none">- méthodologie de la démarche d'analyse- analyse des déplacements- rédaction ou analyse de cahier des charges
	Après-midi	Solutions techniques : <ul style="list-style-type: none">- cheminements, équipements, signalisations- performances exigibles
3ème jour	Matinée	Etudes de cas : <ul style="list-style-type: none">- logement- tertiaire- ERP- Espaces publics extérieurs
	Après-midi	Intervention sur l'existant : <ul style="list-style-type: none">- établir un diagnostic- techniques spécifiques